



DEMANDE D'OCCUPATION RÉGULIÈRE DU DOMAINE PUBLIC

(STATIONNEMENT / DÉCHARGEMENT, ACCÈS FOURNISSEURS)

Ce document n'a aucune valeur de réservation ni d'autorisation, l'accord de la commune ne sera effectif qu'après réception d'un arrêté municipal

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date d'arrivée : _____ / _____ / _____

N° d'arrêté : PM / _____ / _____ / _____

Facture n° _____ - _____ €

DEMANDEUR

Raison sociale : _____

N° SIRET (obligatoire) : _____

N° TVA Intracommunautaire (obligatoire) : _____

Adresse : _____

Complément d'adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Téléphone : _____ - _____ - _____ - _____ - _____

Portable : _____ - _____ - _____ - _____ - _____

Nom de contact : _____

E-mail : _____

LIEU DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Première demande

Prolongation

Référence de la précédente réservation : PM / _____ / _____ / _____

Lieu de l'occupation : _____

*² Joindre une photo si possible du lieu souhaité

Date(s) de l'opération et les horaires(s) souhaités :

Du _____ / _____ / _____ au _____ / _____ / _____ de _____ h _____ à _____ h _____

Nombre d'emplacements (dimension d'un emplacement 5m de longueur) : _____

PARAPHE :

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DEMANDE

 Extrait Kbis de moins de 3 mois

 Pièce d'identité du gérant

TARIFS 2026

Occupation régulière du domaine public
(stationnement / déchargement, accès fournisseurs)  139,07 € l'unité par mois

Le montant des sommes est arrondi à l'euro le plus proche. La fraction d'euro égale à 0,50 est comptée pour 1.

Ces autorisations sont soumises à redevances

Les autorisations ne sont délivrées qu'après le règlement de la facture

 Espèces (dans nos locaux, avec l'appoint)

 Chèque à l'ordre « RÉGIE DES DROITS DE VOIRIE DE BEAUSOLEIL »

 Virement

DÉPÔT DU DOSSIER

 COURRIER

Police Municipale
Occupation du Domaine Public
25, boulevard de la République
06240 BEAUSOLEIL
 04.93.41.71.33

 COURRIEL :

odp@villedebeausoleil.fr



IMPORTANT

Pour être recevable, cette demande doit être adressée au minimum 8 jours ouvrés avant le début de l'occupation (hors week-end et jours fériés).

Pour toute prolongation, votre demande ainsi que son règlement devront être adressés 1 semaine avant la fin de votre autorisation.

Toute occupation du domaine public sans autorisation, sera constatée par un procès-verbal.

TOUT DOSSIER INCOMPLET, MAL RENSEIGNÉ OU TRANSMIS HORS DÉLAI SERA REFUSÉ.

L'auteur de la demande certifie exacts les renseignements fournis et reconnaît avoir pris connaissance des conditions de délivrance des occupations de la voie publique.

À : _____

Signature

Le : _____ / _____ / _____

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Police Municipale - service Occupation du Domaine Public
25, boulevard de la République – 06240 BEAUSOLEIL.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.